

Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 139f06

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine



Controverse sur les caricatures : débat sur la liberté d'expression à la Commission permanente de l'APCE

Strasbourg, 14.03.2006 – A la suite de la controverse sur les caricatures publiées au Danemark et aux violentes réactions qu'elles ont suscitées dans plusieurs pays, la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) devrait tenir un débat (*) sur le sujet lors de sa réunion du 17 mars à Paris.

Pour le Président de l'APCE, René van der Linden, qui ouvrira la réunion à 9h30, « le droit à la liberté d'expression et d'information est fondamental dans une société démocratique, mais la liberté de pensée, de conscience et de religion est aussi une liberté essentielle de l'individu ».

Parmi les autres sujets à [l'ordre du jour](#) figure notamment l'adoption d'un projet de texte sur [la nécessité de condamner le franquisme au niveau international](#).

Le rapport préparé par Leo Brincat (Malte, SOC) condamne avec fermeté les graves violations des droits de l'homme commises en Espagne par le régime franquiste de 1939 à 1975. Il propose la condamnation du régime au niveau international et la déclaration du 18 juillet 2006 comme journée officielle de condamnation du régime de Franco.

Les participants auront également un échange de vues avec Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg, sur son projet de rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Les membres de l'APCE devraient enfin adopter des textes sur les thèmes suivants :

- [Tendances et enjeux des politiques euro-méditerranéennes en matière de migrations](#)
- [Mécanismes visant à garantir la participation des femmes à la prise de décision](#)
- [Budgets prenant en compte l'égalité des sexes](#)
- [Pour une politique dynamique du logement, facteur de la cohésion sociale](#)
- [L'avenir et la reconversion des zones charbonnières en Europe](#)
- [Remembrement des terres en Europe centrale et orientale](#)

Lieu de la réunion : Assemblée Nationale (Salle Lamartine), 101, rue de l'Université, Paris (Métro : Invalides/Assemblée Nationale)

Contact : Unité de communication de l'APCE, + 33 3 88 41 31 93, pace.com@coe.int

(*) La Commission permanente adoptera l'ordre du jour, y compris la tenue du débat d'actualité sur la liberté d'expression, à l'ouverture de la réunion. La Commission permanente de l'APCE comprend le Bureau (le Président et les 20 Vice-présidents, les Présidents des cinq groupes politiques et les 10 Présidents de commission) ainsi que les Présidents des délégations nationales. Elle se réunit généralement deux fois par an au moins et a pour tâche principale d'agir au nom de l'Assemblée lorsque cette dernière n'est pas en session.

L'Assemblée comprend 315 membres issus des parlements nationaux des 46 Etats membres.

Président : René van der Linden (Pays-Bas, PPE/DC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : SOC (Groupe Socialiste) ; PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) ; GDE (Groupe des Démocrates européens) ; GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).